

# Vers Lomé V ?

Renouvelée à trois reprises depuis 1975, la 4<sup>e</sup> convention de Lomé, UE-ACP, atteindra son terme en février 2000. Elle constitue un accord N-S complet et ambitieux. Née d'une volonté responsable des ex-métropoles européennes vis à vis des États devenus indépendants, en proie à de multiples problèmes, elle instaura un accord paritaire où les pays ACP ont un accès privilégié de leurs produits sur les marchés européens et prennent part aux orientations de la coopération et à la gestion de l'aide financière au développement.

Elle mériterait donc un réengagement clair et fort, alternative d'autant plus urgente que l'ordre économique mondial, bétonné par l'OMC dès 93, condamne de protectionnisme (d'anti-libre-échangeisme) toute intervention des états et préfère ignorer les besoins des populations. Or les sociétés paysannes et leurs organisations ont une importance prépondérante dans les économies ACP, alors même qu'un grand nombre restent marginalisées et dominées. La place que leur réservent les textes mêmes de la Convention de Lomé est considérable, mais jusqu'ici leur rôle effectif est resté insignifiant.

**Les négociations officielles entre « les 15 » et les « 71 ACP » (+Cuba?) en vue du 5e renouvellement de Lomé doivent débuter en octobre prochain.** Des préparations s'activent-elles ? Où et dans quel sens ? Quels sont les enjeux ? Quelles sont les menaces qui préoccupent les défenseurs des droits légitimes des populations ?

## Les accords de Lomé : petit historique

Plusieurs sessions ont eu lieu :

- la rencontre à Yaoundé, fin avril 98 a permis à des organisations paysannes d'échanger leurs expériences et leurs questions sur la Convention.
- la rencontre à Bruxelles, fin juin 98 a permis d'initier un dialogue entre des organisations paysannes ACP et les agriculteurs et syndicats européens sur les stratégies en matière de politique agricole et commerciale internationale; elle a permis ensuite une interpellation, par une délégation de représentants des organisations paysannes, des membres des différentes institutions

concernées par la Convention de Lomé.

*Nadine Dehaes*

Une visée se précise : convaincre du bien-fondé d'ouvrir la Convention aux ruraux et organisations paysannes jusqu'ici déconnectés des choix politiques.

Remarquons que l'esprit de la Convention, qui n'avait suscité, lors de sa création, aucune opposition dans les instances du Gatt, vu les parts minimales de marché en cause, soulève aujourd'hui le tollé, alors même que ces parts de marché se sont encore amenuisées. C'est que la conjoncture mondiale s'est profondément modifiée depuis 1975.

Si la lutte contre la pauvreté revient comme leit-motiv dans tous les discours, le développement n'est plus vu que sous l'angle de la croissance économique. Or, à ce titre, le bilan actuel des 22 années de Lomé ne plaide pas en sa faveur. L'OMC impose la clause de « préférence généralisée » à tous les PVD indistinctement, sans prendre en compte la différenciation croissante des niveaux de développement des pays. La pratique du libre échange a réduit partout les droits de douane. Résultat, en bref, 7% seulement des exportations ACP vers l'UE bénéficient encore d'une marge préférentielle supérieure à 5%.

Le « Stabex », instrument de stabilisation des recettes d'exportation des ACP et de remédiation aux effets négatifs de dépendance dont souffre la commercialisation des produits de base ACP, est accusé d'entretenir l'orientation des économies ACP vers les produits de base. Ces deux constatations expliqueraient la stagnation de la productivité des ACP (en dépit du Livre Vert qui voulait en priorité la faire croître et se diversifier).

A vrai dire la critique devrait se porter davantage sur la façon dont les États, tant européens que ACP, ont fait fonctionner les rouages de Lomé. Tous, mettant en jeu des intérêts particuliers, ont faussé la parité promise et ses effets sur le développement. Pratiques technocratiques, gestions négociant mal les objectifs prioritaires vraiment valorisants, mauvaise gouvernance, voire corruption, déficits démocratiques isolant les périphéries, simples faiblesses d'États ou blocages par des guerres : ces multiples dysfonctionnements ont conduit à une coopération directive, monologue du Nord, réduisant au silence des États souvent

A lire... A débattre

privés de légitimité. Ce noeud de complexité (369 articles dans la Convention) exige simplifications et clarifications de part et d'autre.

### Côté UE, quel espoir de solidarités concertées ?

Si la Grande Bretagne réduit brutalement sa contribution financière à la Convention de Lomé, elle semble, selon la récente orientation travailliste, vouloir lutter contre la pauvreté et aider au développement.

Les Pays nordiques veulent une politique mondiale de coopération intégrant les ressources de tous dans une programmation macro-économique et sectorielle. L'Allemagne, plus soucieuse d'élargissement commercial vers l'Est, se désintéresse de partenariats africains, à moins d'y mettre en place les atouts de libre marché tels qu'en Afrique du Sud.

La France qui a remporté à Bonn la plus grande part des travaux du FED, voit un enjeu majeur à créer un ensemble Euro-Africain qui serait une zone de contre-pouvoir à la domination monopolitique des E.U. (dont la stratégie est en cours).

La Convention de Lomé se doit de proscrire toute ingérence.

En Belgique, le souhait émis par la Communauté européenne de prolonger les dérogations préférentielles par un statu-quo jusqu'en 2005, rencontre le dispositif de réforme de l'AGCD, limiter et rationaliser la coopération en direction de certains pays ou ensembles qui ont plus besoin de temps et d'aide pour devenir aptes à structurer leur devenir.

Comme en d'autres domaines, l'UE, doit mettre au point une Politique mondiale commune. Au-delà de calculs pour que la coopération réduise l'immigration, au-delà de l'adhésion passive à l'économie de marché, n'aurait-elle pas une spécificité à rendre opérante dans les prochaines négociations : épauler la conquête démocratique, le respect des droits humains et de l'environnement, l'émergence d'un secteur privé, voire l'économie informelle ou populaire.

Le critère dominant devrait être le développement soutenable. Que l'Europe se laisse interpeller sur sa conception du

développement en écoutant celle des populations concernées, à grande majorité d'organisations paysannes.

Au récent second P7 (10-12 juin 98), des témoins de la société civile, de plus en plus active dans les ACP, ont pu préciser leurs analyses, leurs propositions (rencontrant d'ailleurs celles des populations d'Asie et d'Amérique latine).

Le bradage, par standardisation du modèle occidental, de la notion de développement, mène les pays tiers à une dépendance accrue à travers l'incitation à la consommation. Les pays du Sud la refusent car elle les détourne du soin de mûrir leur propre type de développement.



### Le capitalisme a bradé l'économie : il occulte son désastre social.

*« Nous délégitimons ce système, nous luttons contre l'appareil juridique que le capitalisme néo-libéral met en place pour se consolider. Pour nous, le développement soutenable est avant tout le projet d'une communauté ou d'un groupe de communautés, soit dans un Etat-nation, soit dans un espace régional débordant d'un Etat-nation. Notre choix politique est avant tout l'intégration régionale : elle exige la participation des citoyens sur base d'une vision partagée du devenir de nos sociétés. Nous voulons nous libérer des statistiques et expertises ordonnées par les bailleurs de fonds. A partir de nos innombrables expériences de terrain, nous pouvons et devons pouvoir imposer nos expertises, nos analyses, nos bilans.*

*Nous voulons refuser les conditionnalités qui nous nuisent et nous engager dans le long processus des alternatives - initiatives, formations, évaluations et intercommunications - telle est notre voie pour responsabiliser la base et assumer notre accomplissement humain, réaliser une production diversifiée, professionnalisée et de qualité. »*

Si l'ensemble de 86 États réunis pour renouveler la Convention de Lomé reformulent les objectifs d'un vrai partenariat, il devrait peser considérablement sur les choix politiques internationaux, au point d'obtenir des correctifs aux règles de l'OMC, notamment que les pays en voie de développement y soient représentés.

Cet article effleure à peine les multiples aspects de la problématique. Le Collectif lui fait place dans l'espoir d'attirer l'attention de ses lecteurs sur l'évolution de la politique européenne dans la coopération au développement.

**Références utilisées**, venant du CNCD :

- C.S.A.(Collectif Stratégies Alimentaires) ; Rapport Solagral. Février 98.
- C.S.A. ; mars-avril 98 puis juin 98.
- Enjeux du renouvellement de la Convention de Lomé pour les organisations paysannes ACP : 24 avril 98.
- Menaces sur la Convention de Lomé : A-M. Mouradian. Monde Diplomatique. Juin 98

**Références conseillées** :

- Livre Vert de la Commission européenne sur les relations UE/ACP à l'aube du 21e siècle.
- DSE « Développement et Coopération » Dossier sur l'avenir de Lomé. Janvier-février 98.